

Consignes sanitaires

Personne qui sollicite ou qui collecte les signatures d'appui	
Prénom et nom	
Entité politique visée (nom de la future personne candidate)	Municipalité

Les consignes sanitaires suivantes s'appliquent à l'électrice ou l'électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant ou à la personne désignée qui sollicite ou qui recueille des signatures d'appui en personne :

un rendez-vous a été fixé avec le signataire dans un lieu déterminé limitant les rassemblements (p. ex., au volant d'une voiture, en plein air, dans une résidence privée ou dans un endroit public permettant de respecter les règles d'hygiène applicables et les normes de distanciation physique, telle que la bibliothèque municipale) ;	<input type="checkbox"/>
un temps suffisant a été prévu pour chacun des signataires, évitant que ceux-ci ne soient rassemblés dans un même lieu ;	<input type="checkbox"/>
du désinfectant a été fourni au signataire afin de procéder à la désinfection des mains avant et après la manipulation du formulaire qui lui est remis ;	<input type="checkbox"/>
le signataire a été invité à porter un couvre-visage et à utiliser son propre crayon ;	<input type="checkbox"/>
chacun des signataires a signé sur une fiche distincte prévue à cet effet ;	<input type="checkbox"/>
la désinfection de tout équipement utilisé aux fins de la rencontre (p. ex., une chaise) avant et après la tenue de celle-ci ;	<input type="checkbox"/>
les règles d'hygiène s'appliquant aux mains ont été respectées lors de la manipulation de tout formulaire rempli par le signataire ;	<input type="checkbox"/>
une distance de deux mètres a été respectée en tout temps entre le signataire et le candidat et les contacts directs (p. ex., les poignées de main) ont été évités lors des salutations ;	<input type="checkbox"/>
le nom et les coordonnées de la personne rencontrée, y compris toute personne ayant refusé de fournir sa signature, ont été consignés dans un registre qui pourra être remis dans l'éventualité d'une enquête des autorités de santé publique. Un document à cette fin est disponible sur le site Web d'Élections Québec.	<input type="checkbox"/>

Personne désignée pour solliciter ou pour recueillir les signatures d'appui

L'électrice ou l'électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant et qui désigne une personne pour solliciter ou pour recueillir les signatures d'appui doit lui rappeler les éléments suivants :

- le [protocole sanitaire](#) adopté privilégie la sollicitation et la collecte des signatures d'appui à distance. Ce protocole peut être consulté dans la section « Élections en temps de COVID-19 » du site Web d'Élections Québec ;
- si la sollicitation ou la collecte des signatures d'appui est effectuée en personne, des consignes sanitaires s'appliquent. L'électrice ou l'électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant doit remettre une copie de la présente *Liste des consignes sanitaires pour la sollicitation et pour la collecte en personne des signatures d'appui pour la demande d'autorisation de l'électrice ou de l'électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant* à chaque personne désignée.

→ La présente liste peut être modifiée en fonction du contexte et s'harmoniser aux mesures prises par le gouvernement et par les autorités de santé publique selon l'évolution de la COVID-19. Le site Web d'Élections Québec signalera tout changement d'importance, le cas échéant.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'équipe du REPAQ par courriel, à l'adresse repaq@electionsquebec.qc.ca, ou par téléphone, au 418 528-0422 ou, sans frais, au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).